

23 janvier 2019

## **L'utilisation inappropriée des statistiques affaiblit la confiance: le système statistique européen devrait adopter une attitude plus proactive**

***Dans son rapport 2018, le Conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ESGAB) exhorte les autorités statistiques du système statistique européen à apporter des réponses à un certain nombre de défis complexes et nouveaux, à savoir l'évolution des phénomènes économiques, environnementaux et sociaux (de la numérisation à la mondialisation, du changement climatique aux migrations), l'impact de ce qu'il convient d'appeler la «révolution des données» sur la plupart des dimensions de leur collecte, de leur traitement et de leur diffusion, le changement rapide du paysage des médias traditionnels et sociaux, le nombre croissant de producteurs de données et les risques résultant de l'utilisation inappropriée des statistiques dans le débat public. C'est la raison pour laquelle l'ESGAB demande instamment aux autorités statistiques d'adopter une attitude plus proactive en corrigeant l'interprétation fallacieuse ou erronée de données et en relevant publiquement toute utilisation abusive de statistiques officielles.***

***«Le système statistique européen (SSE) est un système complexe et sa gouvernance nécessite des améliorations continues pour prendre en compte le rôle central que jouent les statistiques dans le fonctionnement de l'Union européenne», déclare Enrico Giovannini, président de l'ESGAB. «La façon dont nous traitons l'information a radicalement changé au cours de la dernière décennie. Les "fausses informations" et les interprétations erronées des faits et des statistiques sont plus répandues que jamais dans le discours public et pénètrent souvent la sphère politique, ce qui impose aux autorités statistiques des responsabilités nouvelles et exigeantes.»***

Le rapport annuel 2018 de l'ESGAB examine ce défi et les autres auxquels le système statistique européen est confronté. L'ESGAB salue les progrès accomplis au cours des douze derniers mois sur de nombreux sujets, grâce aux efforts réalisés par Eurostat et les instituts nationaux de statistique pour améliorer le respect du code de bonnes pratiques de la statistique européenne. L'ESGAB se félicite également de l'actualisation de ce code, qui a été adoptée à la fin de 2017.

En dépit de ces avancées, le Conseil consultatif fait 14 recommandations concernant:

- a) l'amélioration de la comparabilité d'indicateurs clés en matière économique et sociale mise en question par les processus de mondialisation et de numérisation, et la mesure de leurs conséquences
- b) la mise en place d'un dialogue plus étroit d'Eurostat et des instituts nationaux de statistique avec les différentes parties prenantes et d'une stratégie d'ensemble concernant leurs relations avec les utilisateurs,
- c) l'accentuation des efforts visant à développer la culture statistique de ces utilisateurs,
- d) la création de partenariats avec le secteur privé garantissant la robustesse, la continuité et les conditions d'accès de nouvelles sources de données,
- e) la nécessité d'accélérer la mise en œuvre d'actions d'amélioration identifiées lors des précédents cycles d'examen par les pairs (en particulier celles qui dépendent d'autorités extérieures aux instituts nationaux de statistique),
- f) une préférence pour la mise en place d'engagements autonomes en matière de confiance dans les statistiques par les pouvoirs publics nationaux et la nécessité d'accroître leur visibilité et
- g) la création d'organes similaires à l'ESGAB dans les systèmes statistiques nationaux, visant à renforcer la surveillance de la conformité au code de bonnes pratiques dans les différents pays.

**23 janvier 2019**

Pour la première fois, dans son rapport 2018, l'ESGAB émet un avis sur la mise en œuvre de l'engagement de la Commission européenne en matière de confiance dans les statistiques, reconnaissant la position professionnelle forte et établie dont Eurostat jouit dans le système statistique européen et au sein de la Commission. L'ESGAB voit toutefois une marge d'amélioration possible dans des domaines tels que la réaction à des commentaires inappropriés concernant les statistiques européennes, une expertise plus proactive, la pertinence et l'actualité de certaines données statistiques nécessaires pour étayer les politiques publiques, ainsi que la mobilisation de ressources et de compétences adéquates pour fournir des statistiques de qualité.

Pièce jointe: Synthèse et recommandations du rapport annuel 2018

23 janvier 2019

### **Pour en savoir plus**

Le rapport 2018 est disponible sur la page d'accueil de l'ESGAB (<http://ec.europa.eu/esgab/>).

### **Personne de contact pour l'aide aux médias**

Pour organiser une interview avec le président de l'ESGAB, M. Enrico Giovannini, veuillez contacter le secrétariat de l'ESGAB à l'adresse suivante: [estat-esgab@ec.europa.eu](mailto:estat-esgab@ec.europa.eu).

### **À propos de l'ESGAB**

L'ESGAB<sup>1</sup> réalise un examen indépendant de la mise en œuvre du code de bonnes pratiques. Il a pour objectif de renforcer l'indépendance professionnelle, l'intégrité et la responsabilisation du système statistique européen, qui sont des éléments clés du code, ainsi que d'améliorer la qualité des statistiques européennes. Ses tâches incluent l'élaboration d'un rapport annuel, adressé au Parlement européen et au Conseil, sur la mise en œuvre du code de bonnes pratiques par Eurostat et le système statistique européen dans son ensemble. Il conseille, en outre, la Commission (Eurostat) sur les mesures à prendre pour faciliter la mise en œuvre du code.

Le **système statistique européen**<sup>2</sup> (SSE) est un partenariat entre l'autorité statistique de l'Union européenne, c'est-à-dire la Commission (Eurostat), et les instituts nationaux de statistique (INS) ainsi que les autres autorités nationales (AAN) responsables, dans chaque État membre, du développement, de la production et de la diffusion de statistiques européennes.

### **Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (le «code»)**

Le code de bonnes pratiques de la statistique européenne<sup>3</sup> définit les normes de développement, de production et de diffusion des statistiques européennes. Il repose sur une définition commune de la qualité des statistiques utilisée dans le système statistique européen. Il s'agit d'un instrument d'autorégulation qui énonce seize principes portant sur l'environnement institutionnel dans lequel les autorités statistiques nationales et européennes travaillent ainsi que sur la production et la diffusion de statistiques européennes. Chacun de ces seize principes s'appuie sur un ensemble d'indicateurs de bonnes pratiques qui facilite la mise en œuvre du code.

### **Examens par les pairs**

Les examens par les pairs<sup>4</sup> font partie de la stratégie du système statistique européen pour la mise en œuvre du code de bonnes pratiques. Leur objectif est de renforcer l'intégrité, l'indépendance et la responsabilisation des autorités statistiques du SSE. Le premier cycle d'examens par les pairs s'est déroulé de 2006 à 2008 et le deuxième de 2013 à 2015. Ces deux cycles ont concerné tous les États membres de l'UE et les pays de l'AELE. L'examen par les pairs d'Eurostat a été réalisé par le Conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ESGAB), qui a utilisé la méthodologie mise au point pour les examens par les pairs des instituts nationaux de statistique, en l'adaptant légèrement pour tenir compte des spécificités d'Eurostat. Le système statistique européen prépare actuellement le troisième cycle d'examens par les pairs.

---

<sup>1</sup> <http://ec.europa.eu/esgab/>.

<sup>2</sup> <http://ec.europa.eu/eurostat/web/european-statistical-system/overview>.

<sup>3</sup> <http://ec.europa.eu/eurostat/web/quality/european-statistics-code-of-practice>.

<sup>4</sup> <http://ec.europa.eu/eurostat/web/quality/peer-reviews>.